

*DÉLIBÉRATION N°2015.10.06/206*

**Approbation du projet d'accord-cadre  
sur la Gestion Prévisionnelle  
des Emplois et des Compétences  
du Territoire de l'agglomération  
CAP Excellence  
(GPECT CAP Excellence)**

L'an deux mille quinze, le mardi 20 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé en séance ordinaire au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Ary CHALUS, 1<sup>er</sup> Vice-Président*, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 13 octobre 2015.

Présents: 30		
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 2
<b><u>Vice-Président :</u></b> M. Jacques BANGOU (2 <sup>ème</sup> Vice-Président) Procuration à Mme Josiane GATIBELZA
<b><u>Conseillère Communautaire – Membre du Bureau :</u></b> Mme Corinne PETRO Procuration à Mme Claudine CHALUS

Excusés non représentés : 6
<b><u>Président:</u></b> M. Éric JALTON
<b><u>Vice-Présidents :</u></b> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Georges BREDEMENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b><u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u></b> M. Michel RINÇON
<b><u>Conseillers Communautaires :</u></b> M. Audry CORNANO Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Absents : 12
<b><u>Vice-Présidents :</u></b> Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX (14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b><u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u></b> M. Fabert MICHELY M. Dominique THÉOPHILE
<b><u>Autres Conseillers Communautaires :</u></b> Mme Lise Claude AZEDE - M. Jean-Luc CELIGNY - M. Chazy CIRANY - M. Harry DURIMEL - M. Daniel MARSIN - M. Alix NABAJOH - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

**COURRIER ARRIVÉ LE:**  
**29 OCT. 2015**  
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

**Considérant** le rapport du Président ;

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence dispose d'une influence économique forte à l'échelle du département que l'on peut mesurer à travers les indicateurs suivants : une population totale de 105 094 habitants, soit un peu moins de 26% de la population totale du département (401 554 habitants) ; un nombre d'emplois de 61 138, soit un peu moins de 40% des emplois du département (125 194) ; enfin, un effectif d'établissements actifs de 21 557, soit près de 36% des établissements actifs du département (59 300).

Communauté d'Agglomération CAP Excellence bénéficie également de potentialités fortes de création d'emploi : les travaux relatifs aux projets suivants : la reconstruction du Centre Hospitalier Universitaire Pointe-à-Pitre/Les Aymes ; TRAM Excellence et le nouveau programme de Rénovation Urbaine portés par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ; la réhabilitation du Centre des Arts et de la Culture. Mais aussi, d'autre part, les possibilités de développement d'activité et d'emploi offertes par la filière « *culture/patrimoine/tourisme* » qui distingue CAP Excellence des autres territoires.

C'est donc avec grand intérêt qu'elle aborde les questions de l'emploi et de la qualification des personnes qui répondront à l'offre de main d'œuvre et d'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre des grands travaux et des filières économiques structurantes du territoire.

L'accord cadre pour la mise en œuvre de cette Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT) est un outil favorable afin de structurer cette démarche et impliquer le maximum de partenaires.

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

**ARTICLE 1** – D'approuver le projet d'accord-cadre sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT) du territoire de l'agglomération Cap Excellence tel qu'il est présenté en annexe.

**ARTICLE 2** – D'imputer les crédits afférents prévus à l'article 6 du projet d'accord-cadre au chapitre 011 (*Charges à caractère général*) – article 6041 (*Prestations de services*) du budget 2015 de la communauté d'agglomération CAP Excellence.

**ARTICLE 3** – D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

**ARTICLE 4** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 5** – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Directeur de la Politique de la Ville ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 OCT. 2015

Le Président



Eric JALTON



29 OCT. 2015

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 29 OCT. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 03 NOV. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 NOV. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 03 NOV. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur de la Politique de la Ville, le 03 NOV. 2015
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, le 03 NOV. 2015



